



**Direction de la Démocratie, des Citoyen.nes et des Territoires**  
Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII)

**2019 DDCT 26** : Subventions (204 000 €) avec 11 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La France entière a connu une recrudescence du nombre d'agressions contre des personnes lesbiennes, gays, bis et trans (LGBT), en 2018 et début 2019, +15% d'actes anti-LGBT (de janvier à septembre 2018 par rapport à 2017, selon le ministère de l'Intérieur). Paris et l'Ile-de-France n'y ont pas échappé. L'association SOS homophobie a révélé fin 2018 « une parole qui se libère » et a souligné que les témoignages sur leur ligne d'écoute avaient augmenté de + 37% en septembre et octobre. Certains de ces faits graves ont pu être médiatisés par les victimes et leurs proches, qui, à l'instar des femmes dans le mouvement #MeToo, ne veulent plus se taire face aux auteurs de ces violences. Paris accompagne cette libération de la parole et est mobilisée au quotidien pour accompagner les victimes.

La Ville de Paris reste une ville pilote, pionnière, pour sa politique assumée en faveur des personnes LGBT. Elle apporte son soutien aux diverses associations motivées qui interviennent pour la prise en compte de l'égalité des droits des personnes lesbiennes, gays, bis et trans (LGBT) avec souvent peu de moyens et en majorité grâce à l'investissement de bénévoles.

La Ville de Paris a permis, grâce à son soutien, la réalisation de nombreux projets et d'actions locales à ces associations depuis 5 ans. Depuis l'été 2015, Paris est signataire de la charte RH de « l'Autre Cercle », pour une gestion respectueuse et égalitaire des agent·es LGBT employé·es par la Mairie. Au printemps 2017, Paris a été la 1<sup>ère</sup> capitale du monde à baptiser une rue du nom d'une artiste trans, Coccinelle, tout près du quartier où elle vécut et se révéla sur scène (Pigalle18<sup>e</sup>). En mai 2018, la Ville de Paris a lancé le « Prix international pour les droits LGBT+ de Paris », qui distinguent des personnalités pour leurs actions dans le monde entier.

Paris est encore la seule ville française acceptée, depuis 2016, dans le réseau mondial des villes LGBT-friendly le « *Rainbow Cities Network* » (RCN). La communication sur les sujets LGBT+ au Conseil de Paris de juin 2018, a permis de souligner le rôle moteur des actions municipales.

Les « Gay Games Paris 2018 », organisés en août dernier, ont été un énorme succès sportif, médiatique et économique et ont montré la capacité de mobilisation des Parisien·nes. Dans la perspective d'accueil de nombreux grands événements sportifs, et fidèle à l'esprit de Tom Wadell, la Ville de Paris participe à faire vivre l'héritage de Paris 2018 pour un sport inclusif où l'épanouissement individuel et collectif tout comme les principes de non-discrimination sont aussi importants que la performance.

À l'automne 2018, une recrudescence d'agressions homophobes et transphobes en France et à Paris ont incité l'exécutif parisien à mettre en place un plan de 32 actions présenté par la Maire de Paris le 21 novembre 2018 pour mieux prévenir et lutter contre les violences et discriminations LGBTphobes et proposer des politiques publiques municipales adaptées. Le 6 mai 2019, avec de nombreux partenaires, associations comme services de l'État (police, justice...), l'Observatoire parisien LGBTQI+ a été installé.

Le présent projet de délibération vise à réaffirmer le soutien de la Ville de Paris aux associations qui portent des actions. 11 projets vous sont proposés pour un montant total de 204 000 €.

**L'association Acceptess-T**, agit en mettant en œuvre des projets pour lutter contre la transphobie et contre l'exclusion, par le renforcement des parcours socio sanitaires des personnes trans, à travers l'accompagnement de médiation et d'interprétariat. Leurs missions consistent à faciliter la communication et les relations avec les services socio-hospitaliers et administratifs (médiation, interprétariat, accompagnements physiques et sensibilisation aux questions transidentitaires). L'association apporte des réponses aux problèmes associant transidentité, immigration, prostitution, exclusion, VIH-sida et handicap. Les bénéficiaires des actions sont environ 1 200 personnes, âgées de 21 à 70 ans, dont environ 950 femmes trans. Les actions sont en majorité dirigées vers des personnes étrangères faiblement scolarisées, en grande détresse affrontant la complexité administrative, vivant de la prostitution ou des minima sociaux, dépourvues d'attaches familiales en France. Il s'agit d'une population faisant face à plusieurs facteurs de discriminations et rencontrant des inégalités d'accès à la santé, l'emploi et le logement.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 6 000 €.**

**L'association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et Transexuelles à l'Immigration et au Séjour (ARDHIS)** œuvre à la promotion des droits à l'entrée, au séjour, à l'asile et à l'intégration d'étranger-e-s homosexuel-le-s et transsexuel-le-s. Elle les conseille et les soutient dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits. Elle apporte des réponses aux situations de demandes d'aides d'urgence en matière d'hébergement, de nourriture, de santé (orientation vers les services médicaux), transports, vêtements (collecte et distribution), frais postaux, apprentissage du français pour une meilleure intégration (cours par des bénévoles), insertion sociale (orientation vers les organisations compétentes), voire sur les honoraires d'avocats.

Elle accompagne des couples binationaux de même sexe pour assurer leur sécurité juridique et leur offrir un suivi adapté. Cet accompagnement est réalisé par 12 accompagnant·es bénévoles, régulièrement formés aux aspects juridiques et administratifs, qui reçoivent dans un local d'accueil à Paris dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. L'association dispose d'un bureau pour les entretiens individuels à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et d'une salle de réunion une fois par mois au centre LGBT Paris - Ile-de-France (Paris 3<sup>e</sup>).

**Pour soutenir l'association pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 13 000 € pour deux projets, l'un de 3 000 € au titre de l'intégration, le second de 10 000 € au titre des subventions LGBT et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.**

**L'association Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans (LGBT) de Paris et d'Ile-de-France** est une référence et un lieu d'accueil majeur pour les associations des LGBT à Paris et en Ile-de-France. Depuis février 2008, le centre LGBT est installé grâce à la municipalité au 61-63 rue Beaubourg (3<sup>e</sup>). Elle permet la domiciliation d'environ 80 associations sans locaux fixes. Elle héberge les réunions, accueillent des pratiques solidaires (comme une AMAP), organise des débats, des assemblées générales, des évènements culturels, des expositions.

Le Centre propose aussi des permanences juridiques, d'aide à la recherche d'emploi, de conseils et matériels contre les IST (dont le VIH-sida), distribue des informations, flyers, brochures et matériel de prévention santé), des animations sportives (cours de gym, de yoga, de chant). L'association possède également un grand fonds documentaire librement consultable (livres, périodiques et films fictionnels et documentaires, etc.) et offre plus de 10 000 documents référencés sur leur site web relatif aux enjeux et auteur·es LGBT+ en France et dans le monde. En parallèle le Centre Lesbien, Gai, Bi et Trans (LGBT) de Paris et d'Ile-de-France gère un box pour le stockage temporaire d'archives LGBT. La Ville de Paris contribue au projet dans le cadre d'un soutien au loyer dudit box.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 123 000 €, qui se répartit en deux projets. 115 000 € sont attribués dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et 8 000 € pour le projet de stockage des archives.**

**L'association Basiliade** a pour objet l'accueil, l'aide et l'assistance sous toutes ses formes aux personnes en situation de précarité, notamment celles atteintes par le VIH. Ce soutien s'exprime aussi bien sur le plan moral que psychologique, social, matériel, culturel ou spirituel. L'association procède à de l'accompagnement médico-psycho-social en ambulatoire, en appartements relais, en appartements de coordination thérapeutique (ACT) ou en hébergement d'urgence. L'association assure également un soutien en termes d'insertion sociale et professionnelle auprès de ses usager·es. Elle intervient aussi dans le soutien socio-sanitaire de personnes d'origine africaine, assure la mise en place de repas conviviaux (petits déjeuners, déjeuners, dîners), ateliers de création artistique grâce à la mobilisation de 80 volontaires et des 28 salariés. Le projet de recherche proposé pour la subvention s'adresse principalement aux jeunes LGBT en rupture familiale et sans domicile fixe. Chaque parcours de vie est dépositaire à la fois du contexte sociohistorique dans lequel il est inscrit et des difficultés rentrés dans les parcours d'errance. Le projet se déroulera du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 €.**

L'association **Contact Paris - Ile-de-France** bénéficie du double agrément ministériel « Jeunesse et Éducation Populaire » et « Éducation Nationale » depuis 2008. L'association représente un lieu d'écoute et d'échange qui aide les familles et leurs proches à accepter l'orientation sexuelle des lesbiennes, des gays, en particulier les jeunes, et permet de retrouver un échange avec leurs parents ou leur entourage. L'association propose 70 groupes d'écoute et de parole (GEP) par an et des entretiens individuels afin de permettre aux participant·es de rencontrer d'autres personnes vivant ou ayant vécu des situations similaires, de poser des questions dans un cadre sérieux et de confiance.

Contact Paris - Ile-de-France lutte aussi contre les discriminations dont sont souvent victimes les personnes LGBT ou considérées (à tort ou à raison) comme tel·les. Outre les adolescent·es, étudiant·es, jeunes adultes, hommes et femmes, l'association reçoit, écoute et conseille leurs parents et familles, mais aussi des personnes en difficultés ou isolées. Les actions sont menées par 30 bénévoles, formés et encadrés par un psychologue, et formés à l'écoute vers les jeunes Parisien·nes et adultes sur les mécanismes de la discrimination par des organismes agréés.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 8 000 €.**

**La Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL)**, est une association, créée en 1986. Elle se compose d'une grande fédération de clubs et d'associations sportives LGBT basée à Paris. Elle a pour objet la promotion des activités sportives et la lutte contre les discriminations de toute nature, notamment les LGBTphobies. Ses activités principales se font par la reconnaissance, la visibilité et l'intégration par le sport. Le premier Tournoi International de Paris (TIP), a eu lieu fin mai 2004, lors du week-end prolongé de Pentecôte (3 jours), date reconduite au fil des années pour ancrer et pérenniser la manifestation, l'instaurer à long terme comme un rendez-vous incontournable et fixe, dans le calendrier des associations et fédérations sportives françaises, européennes et même au-delà.

Événement fédérateur commun, il permet aux associations sportives de réunir les énergies et les talents des nombreuses associations sportives LGBT franciliennes pour travailler ensemble sur un grand Tournoi, en lieu et place de ceux dédiés à un seul sport que quelques associations organisaient ou espéraient organiser. Le TIP n'a pas été programmé en 2018, afin que les associations sportives LGBT issues de la FSGL se consacrent pleinement à l'organisation des Gay Games Paris 2018.

En 2019, aura lieu la 15<sup>e</sup> édition du TIP. À cette occasion, la Ville met les salons de l'Hôtel de Ville à la disposition gracieuse des organisateurs du Tournoi International de Paris pour les besoins de la journée d'accueil des participants le 7 juin 2019.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de de 10 000 € et la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.**

**Les Dégommeuses**, cette association, issue d'une équipe féminine de football, poursuit plusieurs objectifs. Elle met en valeur la promotion, la valorisation et la pratique du sport (de tous les sports) par les femmes ainsi que l'organisation et la participation à des manifestations sportives et culturelles s'inscrivant dans une démarche de lutte contre les discriminations, en continuant à travailler sur la mixité sociale et la solidarité. Elle promeut des actions contre les discriminations et en faveur du « sport non sexiste et inclusif ». L'association développe son équipe de football, encourage la pratique sportive de joueuses démunies et développe un nouvel objectif «sport-santé » avec des conseils de nutrition. Elle veut bâtir une vraie expertise sur les questions du sport, de la lutte contre les discriminations et des stéréotypes de genre. Elle organise des matchs de futsal avec des associations de quartiers populaires suivis d'échanges formateurs, mais aussi jusqu'à 4 rencontres-débats annuelles autour du thème "Femmes, genre et sport", des tournois et ateliers de football mixtes, des sorties en « citystades » pour sensibiliser sur la mixité et l'égalité femmes-hommes dans tous les sports, notamment avec leur brochure « Foot pour toute·s ! ». L'association « Les Dégommeuses » a lancé un programme d'accès au sport pour des personnes réfugiées et une semaine d'actions sportives et culturelles pour sensibiliser les habitants de l'Est parisien sur les conditions de vie des personnes exilées, notamment LGBT+, et pour l'intégration et la sociabilisation par le sport.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 €.**

**L'association du réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discrimination (RAVAD)**, a été créée en 2005 pour développer et renforcer l'expertise de membres d'associations sur l'aide aux victimes. Elle agit pour soutenir et défendre les victimes d'agressions et/ou de discriminations en raison de leur orientation sexuelle (réelle ou supposée), de leur identité de genre ou de leur état de santé, en apportant notamment un soutien psychologique, juridique ou autre, notamment pour les personnes en situation de précarité ou d'exclusion. Le RAVAD fonctionne avec plus de 10 bénévoles et 2 jeunes de Service Civique à Paris.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 6 000 €.**

**SOS homophobie**, cette association est majeure et incontournable au plan parisien, francilien et national. Elle fête cette année ses 25 ans d'existence. Son travail est unanimement reconnu. L'association SOS homophobie lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie à l'échelle nationale contre les violences et discriminations en raison de l'orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de l'identité de genre. Essentiellement composée de bénévoles, SOS homophobie est ouverte à toutes et tous, partout en France par le biais de ses délégations régionales. Les missions de l'association s'orientent autour de trois pôles : le soutien aux victimes et leur accompagnement, la prévention d'actes homophobes et transphobes, enfin le militantisme pour l'égalité des droits. SOS homophobie, disposant d'un agrément national du ministère de l'éducation nationale au titre des associations complémentaires de l'enseignement public, propose des interventions en milieu scolaire pour lutter contre les LGBT-phobies.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 20 000 €.**

**Stop homophobie**, est une nouvelle association de lutte contre l'homophobie créée en 2016. Organisme d'intérêt général, STOP homophobie lutte contre les discriminations liées au sexe, au genre, à l'orientation sexuelle et/ou à l'état de santé (VIH). Elle a choisi d'agir notamment vers les quartiers populaires et a ainsi pu en décembre 2018 d'ouvrir des permanences à Gennevilliers (92) grâce au soutien de la municipalité. Dans son volet préventif, l'association mène des actions de communication et de sensibilisation. Dans son volet curatif, l'association accompagne les victimes d'actes anti-LGBT en leur fournissant une aide psychologique, juridique et matérielle. L'association met à disposition du grand public une ligne d'écoute ouverte tous les jours et 24h/24. Stop homophobie organise aussi régulièrement des veilles pour lutter contre le cyber-harcèlement.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 10 000 €.**

**L'association des Journalistes Lesbiennes, Gay, Bi, Trans**, organise chaque année, les OUT d'or, un événement engagé, qui a pour objectif de récompenser les bonnes pratiques médiatiques en matière de traitement de l'actualité et des enjeux LGBTI. Le prix permet aussi de célébrer la visibilité des personnes LGBTI dans l'espace public dans une perspective de lutte contre les discriminations. En 2019, la troisième édition du prix se déroulera en plusieurs temps : une cérémonie, une exposition et un débat. Lors de la cérémonie, le 18 juin 2019, 9 "OUT d'or" seront décernés aux productions journalistiques, oeuvres, personnalités ayant, de manière originale, influé de manière positive sur la représentation des personnes LGBTI. Les personnalités conviées se retrouveront sur la scène du Cabaret sauvage.

**Pour soutenir l'association dans cette action pour 2019, il est proposé une subvention d'un montant de 1 000 €.**

Afin de soutenir l'action municipale en faveur de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans), je vous propose d'attribuer pour l'année 2019 une subvention d'un montant total de 204 000 € aux 11 associations œuvrant dans cette thématique.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2019 DDCT 26** : Subventions (204 000 €) avec 11 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits, de la visibilité LGBT (Lesbiennes, Gays, Bis et Trans).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 au 14 juin par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à 11 associations,

Sur le rapport présenté par Mmes Hélène Bidard et Colombe Brossel et M. Emmanuel Grégoire, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée à Acceptess-T (actions concrètes conciliant éducation, prévention, travail, équité, santé, sports pour les transgenres) (19141), pour le projet, intitulé « Égalité garantie pour des accompagnements liés à l'insertion des Trans », 3 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_00387) et 3 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08450).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 13 000 € est attribuée à l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour ARDHIS (19121) : 3 000 € pour le projet intitulé «SEII 2019 : Formation des bénévoles aux nouvelles législations pour améliorer l'accueil des couples» et 10 000 € pour le projet intitulé «Subvention SEII 2019 : Soutien aux demandeurs d'asile LGBTI+ ». Ils se répartissent de la manière suivante : 6 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_01814), 4 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08453) et 3 000 € au titre de l'accès aux droits (2019\_01974). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle correspondant aux projets subventionnés.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 123 000 € est attribuée au Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Île-de-France (19711). Ils se répartissent ainsi : 8 000 € pour le projet intitulé « Stockage archives 2019 » (2019\_02066) et 115 000 € pour le projet intitulé «Convention pluriannuelle quatre ans 2018-2021 - Demande 2019 », (dont 110 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT) (2019\_00708) et 5 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08455). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle correspondant aux projets subventionnés.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à Basiliade (19835) pour le projet intitulé « Analyse de la situation et des besoins des jeunes LGBT franciliens en rupture » (2019\_08454) au titre des subventions LGBT.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 8 000 € est attribuée à Contact Paris-Ile-de-France – Dialogue entre les parents, les gais et lesbiennes, les bi, les trans, leurs familles et amis (32521), pour le projet intitulé « Écoute et soutien des parents, des proches et des personnes LGBT », (soit 6 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_00889) et 2 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08456).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à la FSGL « Fédération Sportive Gaie et Lesbienne » (26721), pour le projet, intitulé « Luttons contre les discriminations pendant le Tournoi International de Paris (TIP) 2019 », 8 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT



(2019\_00337) et 2 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08459). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée aux Dégommeuses (94141), pour le projet intitulé « Égalité de genre : lutte contre les discriminations sexistes et LGBTphobes dans le sport et par le sport », 3 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_01189) et 2 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08461).

Article 8 : Une subvention d'un montant de 6 000 € est attribuée au Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discriminations (57801), pour le projet, intitulé « réalisation de l'objet social RAVAD », 4 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_00383) et 2 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08464).

Article 9 : Une subvention d'un montant de 20 000 € est attribuée à SOS homophobie – lutte contre la lesbophobie, la gayphobie, la biphobie et la transphobie » (18357), pour le projet, intitulé «fonctionnement et actions 2019 », 10 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_5015) et 10 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08465).

Article 10 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à Stop homophobie (185300), pour le projet intitulé « fonctionnement courant de l'association Stop homophobie pour l'année 2019 », 5 000 € au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_00777) et 5 000 € au titre des subventions LGBT (2019\_08465).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à Association des Journalistes Lesbiennes, Gay, Bi, Trans (188353), pour le projet intitulé «OUT d'or 2019», au titre de la lutte contre les discriminations LGBT (2019\_08192).

Article 12 : La dépense correspondante, s'élevant à 204 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires, 164 000 €, au titre de la lutte contre les discriminations sur le chapitre 933, nature 65748, destination 34100020, 3 000 € au titre de l'accès aux droits sur le chapitre 935, article 6574, destination 5200001 Politique de la ville – Intégration et 37 000 € au titre des subventions LGBT sur le chapitre 933, nature 65748, exercice 2019 et suivants, sous réserve de décision de financement.